



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(VELINES)

**DECISION DU MAIRE N° 2023/03/35 PRISE EN VERTU DE
LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2020**

**Service Informatique
SP/NR**

**Objet : Contrat relatif à l'hébergement du progiciel de gestion MAELIS « Portail Famille »
avec la société SIGEC S.A. SCOP.**

Le Maire de SAINT-CYR-L'ÉCOLE.

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article R.2122-3 (3°).

Vu la délibération n° 2020/05/8 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions et en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1^{er} adjoint au Maire.

Vu la décision du Maire n° 2019/09/152 du 13 septembre 2019 relative à la conclusion d'un contrat avec la société SIGEC S.A. SCOP en vue d'assurer un service d'hébergement pour le progiciel de gestion MAELIS « Portail Famille » et des prestations associées à la solution d'accès par interne aux démarches administratives dans le domaine de l'enfance Maélis « Accueil Famille » utilisés par le service des affaires scolaires et périscolaires, ainsi que par celui de la Petite Enfance de la Mairie de Saint-Cyr-l'École.

Vu le Budget communal.

Considérant que ce contrat est arrivé à échéance et qu'il y a lieu de le renouveler.

Considérant que l'hébergement du progiciel de gestion MAELIS « Portail Famille » et MAELIS WEB utilisé par le service des affaires scolaires et périscolaire, ainsi que par celui de la Petite Enfance, nécessite l'intervention d'une société spécialisée pour ce type de prestation et que la commune ne dispose pas des compétences nécessaires à cet effet.

Considérant que le projet de nouveau contrat pour l'hébergement avec des prestations associées pour le progiciel de gestion MAELIS « Portail Famille » proposé par la société SIGEC répond aux besoins de la commune.

DECIDE:

Article 1 : Un contrat sera conclu avec la société SIGEC S.A. SCOP sise Le Clos Fleuri, Route de Beaudinard 13400 AUBAGNE, en vue d'assurer un service d'hébergement pour le progiciel de gestion MAELIS « Portail Famille » et des prestations associées à la solution d'accès par internet aux démarches administratives dans le domaine de l'enfance MAELIS « Accueil Famille » utilisé par le service des affaires scolaires et périscolaires, ainsi que par celui de la Petite Enfance de la Ville de Saint-Cyr-l'École. Les prestations assurées concernent l'hébergement de la solution portail web MAELIS « Accueil Famille » accessible par internet, un service de support associé, un service de sauvegarde des données MAELIS « Accueil Famille », un service de supervision des opérations de synchronisation des données entre MAELIS « Accueil Famille » et la base centrale MAELIS et une prestation annuelle de mise jour de la version du Portail.

Article 2 : Le contrat pour l'hébergement du progiciel de gestion MAELIS « Portail Famille » est conclu pour l'année 2023.

Article 3 : Le montant de la redevance annuelle à verser à la société SIGEC pour l'hébergement du progiciel de gestion MAELIS « Portail famille » est fixé 3 478,00 € hors taxes, soit 4 173,60 € toutes taxes comprises.

Article 4 : Les crédits afférents seront inscrits au budget de l'exercice 2023.

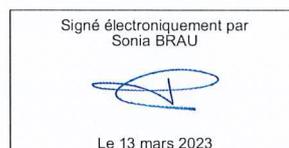
Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le 13 MARS 2023

Certifié exécutoire
par publication en ligne le : 14 MARS 2023
et
par transmission
en Préfecture des Yvelines le : 14 MARS 2023



Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-président de Versailles Grand Parc



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Contrat relatif à l'hébergement du progiciel de gestion MAELIS "Portail Famille" avec la société SIGEC S.A..SCOP.

Date de transmission de l'acte : 14/03/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 14/03/2023

Numéro de l'acte : 2023-03-35 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20230313-2023-03-35-AU

Date de décision : 13/03/2023

Acte transmis par : Jean Paul BOIRE

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats